



Aide-mémoire



Les fraudes par téléphone

Les reconnaître et s'en protéger

Ce n'est pas d'hier que le téléphone existe et je suis convaincu que même le curé Labelle recevait des appels frauduleux. Pourquoi donc parler des fraudes par téléphone alors que l'on découvre Internet ? Parce que les fraudeurs ratissent large et vont tout essayer et en plus, les récents gros vols de données leur ont donnés BEAUCOUP de # de téléphone.

- Majoritairement, ce sont des appels outre-mer, de l'Ontario ou des États-Unis. En cas de doutes, souvenez-vous que les codes régionaux du Québec sont ceux-ci : 367, 418, 438, 450, 514, 581 et 819
- Ne jamais rappeler un numéro inconnu! Certains fraudeurs utilisent des lignes payantes et vous gardent en ligne très longtemps. Cela vous expose à des frais interurbains TRÈS élevé.
- L'afficheur n'est pas un gage de sécurité, il peut être berné par les fraudeurs.
- Aucun organisme gouvernemental ne contacte les gens pour signaler le blocage de leur numéro d'assurance sociale. De plus, si un tel organisme devait vous demander des renseignements personnels, il passerait par plusieurs étapes préalables afin de confirmer votre identité.

- Les appels silencieux : La majorité des appels silencieux ou abandonnés sont faits et causés par des systèmes d'appels automatisés, connus sous le nom de composeurs ou composition prédictive. Les télévendeurs qui utilisent la composition prédictive, notamment dans les centres d'appel, appellent des numéros de téléphone automatiquement et connectent les gens avec les agents d'un centre d'appel dès que quelqu'un répond au téléphone.
- Attention à la fraude des grands-parents !!! Pour réussir leur coup, très, très souvent (pas toujours), les fraudeurs vont espionner votre Facebook afin de connaître le nom de vos petits-enfants.
Conseil de pro : Assurez-vous de conserver la confidentialité de vos photos et de vos publications à Amis
- Certains appels peuvent être harcelants, moralement discutables sans être officiellement illégaux. Il est conseillé de signaler la situation au CRTC via leur site Web. (<https://lnnte-dncl.gc.ca/fr/Consumer/Complaint/#!/>)

Quelques exemples de fraudes par téléphone

1. Vous pourriez recevoir un appel téléphonique d'une personne qui vous demande d'un ton agressif de payer les sommes que vous devez. Cette personne prétendra être de l'Agence du revenu du Canada.
2. Un policier, encore une fois agressif vous demande votre nom et votre numéro d'assurances sociales en prétendant qu'un policier viendra procéder à votre arrestation. Il vous demande le numéro de téléphone du poste de police le plus près et, quelques instants plus tard, un (faux) appel provenant du numéro que vous leur avez fourni survient.
3. Un autre message vocal où l'appelant vous sommes de le rappeler avant qu'une action en justice soit intentée contre vous. Le message va comme suit : « Au cours des prochaines 24 heures, nous inscrirons un privilège sur vos actifs et vos comptes bancaires parce que vous n'avez pas payé les montants que vous devez à l'ARC. Un agent de recouvrement vous rendra bientôt visite pour remplir les documents. Si vous avez des questions, communiquez avec notre service de défaut de paiement de l'impôt au 888-745-0433. Je répète, le numéro est le 888-745-0433. Si vous ou votre avocat ne retournez pas notre appel, vous seul serez responsable des conséquences juridiques. Au revoir.

Quoi faire?

- Bloquer le numéro n'est pas la méthode la plus efficace. Les escrocs utilisent des téléphones VoIP (ou voix sur IP) : les conversations transitent via Internet plutôt que par le réseau téléphonique commuté traditionnel. Les numéros de téléphone ne sont donc pas reliés à une ligne fixe et peuvent facilement être falsifiés. Si vous en bloquez un, les malfrats ont plusieurs autres « faux » numéros en banque.
- Vous inscrire à la **Liste nationale de numéros de télécommunication exclus du Canada** (www.LNNTTE-DNCL.gc.ca). L'inscription sur cette liste réduira les appels non sollicités, surtout de la part des télévendeurs et télévendeuses, mais ne les éliminera pas entièrement.
- En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Sûreté du Québec pour éclaircir la situation et, du même coup, la dénoncer.

Quels sont les risques concrets?

Contrairement aux fraudes plus technologiques, il n'y a aucun risque à parler avec quelqu'un, du moment que vous ne dévoilez aucune information personnelle. N'oubliez pas, raccrocher au nez d'un fraudeur présumé n'est pas un crime,